

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 2026-09-1048

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2024-03-986 concernant les entrées charretières

Avis public est donné aux personnes intéressées de ce qui suit :

1. Lors de la séance extraordinaire du 1er septembre 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-09-1048 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2024-03-986 concernant les entrées charretières »;
2. Une **période de consultation se déroulera du 3 au 15 septembre 2026**. Vous êtes invités à faire parvenir toutes questions, commentaires ou suggestions relatives aux projets de règlement à l'adresse courriel suivante : greffe@wickham.ca;
3. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 15 septembre 2026 à 19 h 15**, à la salle du conseil, situé au 893, rue Moreau à Wickham, quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement;
4. Ce projet de règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 893, rue Moreau, Wickham. Il peut également être consulté en ligne à l'adresse suivante : www.wickham.ca;
5. Le projet de règlement vise à réviser les normes applicables aux entrées charretières, notamment leur nombre, leur distance minimale, la largeur des allées de circulation et les exceptions prévues pour certains terrains et usages. Il établit également des règles particulières pour les espaces de stationnement en forme de « U » et pour les entrées charretières donnant accès à une route sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

DONNÉ À WICKHAM, CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026.

Catherine Pepin
Greffière-trésorière